



Recherche en un coup d'œil

Examen de l'efficacité du Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée (PNTT-IE) sur l'adaptation au milieu carcéral et les résultats postlibératoires

MOTS CLÉS : *traitement de la toxicomanie, programmes correctionnels, résultats du traitement*

Ce que cela signifie

Les résultats ont trouvé que la participation au Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée (PNTT-IE) a réduit les risques liés à la toxicomanie et à la criminalité. Les délinquants qui ont partiellement suivi le programme affichaient les moins bons résultats en matière d'inconduite en établissement et de réincarcération. Les résultats montrent également la valeur de la participation aux programmes communautaires de maintien des acquis (PCMA), même pour les délinquants qui n'ont pas entièrement suivi le PNTT-IE. Malheureusement, seul un faible pourcentage des délinquants a participé à un programme d'assistance postpénale dans la collectivité.

Ce que nous avons constaté

La participation au PNTT-IE a réduit l'importance de l'inconduite en établissement. Les délinquants qui n'ont pas terminé le PNTT-IE étaient plus de deux fois plus susceptibles de se livrer à une inconduite grave en établissement que ceux qui avaient achevé le programme. Et la probabilité que les délinquants qui avaient été affectés au PNTT-IE, mais qui n'y ont pas été inscrits fassent l'objet d'accusations d'infractions graves était de 49 % supérieure à celle des délinquants qui avaient terminé le programme.

En outre, ces derniers étaient moins susceptibles d'être réincarcérés pendant la période de suivi de 24 mois. En fait, les délinquants qui ont en partie suivi le programme étaient 34 % plus susceptibles de retourner derrière les barreaux que ceux ayant terminé le PNTT-IE avec succès. Quant aux délinquants qui n'ont pas été inscrits au programme, ils étaient 13 % plus susceptibles d'être réincarcérés que ceux qui ont suivi le programme jusqu'au bout.

À la fin de la période de suivi de 2 ans, 39 % des délinquants qui ont terminé le programme étaient toujours dans la collectivité, comparativement à 32 % des délinquants des deux autres groupes, soit ceux qui n'ont pas achevé le programme et ceux qui n'y ont pas été inscrits.

En examinant la participation au Programme de maintien des acquis du Programme national de traitement de la toxicomanie offert dans la collectivité et le type de mise en liberté, on a constaté que le lien entre l'état de la participation au PNTT-IE et la réincarcération n'était plus significative, ce qui donne à penser que le type de mise en liberté et l'assistance postpénale dans la collectivité pourraient être des variables clés dans le rapport entre l'état de la participation au PNTT-IE et la réincarcération.

Dans l'ensemble, les délinquants qui n'ont pas bénéficié de l'assistance postpénale dans la collectivité étaient 45 % plus susceptibles d'être réincarcérés que ceux qui avaient suivi au moins une partie du programme. Par ailleurs, le risque d'être réincarcéré était 45 % supérieur chez les délinquants à qui l'on avait accordé une mise en liberté non discrétionnaire.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Assurer la sécurité du personnel et des délinquants dans les établissements correctionnels et veiller à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants comptent parmi les priorités clés du Service correctionnel du Canada (SCC). Les interventions correctionnelles peuvent contribuer à modifier les comportements liés aux activités criminelles des délinquants. Compte tenu du fait que 80 % de la population de délinquants sous responsabilité fédérale sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie, il est impératif d'offrir des interventions de traitement de la toxicomanie à ces délinquants. La présente étude portait sur l'efficacité du PNTT-IE à répondre aux besoins des détenus de sexe masculin sous responsabilité fédérale chez lesquels des problèmes de toxicomanie ont été constatés.

Ce que nous avons fait

L'étude portait sur l'incidence de la participation au PNTT-IE sur l'inconduite en établissement et la réincarcération. L'échantillon étudié se composait de 2 382 délinquants de sexe masculin qui avaient participé au PNTT-IE entre août 2004 et janvier 2009.

Pour de plus amples renseignements

Doherty, S., Ternes, M., et Matheson, F. I. (2014) *Examen de l'efficacité du Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité élevée (PNTT-IE) sur l'adaptation au milieu carcéral et les résultats postlibératoires*. Rapport de recherche R-290. Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou pour toute autre demande de renseignement, veuillez nous écrire à l'adresse recherche@csc-scc.gc.ca ou communiquer avec nous par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez aussi consulter le site Web pour obtenir la liste complète de nos publications de recherche.

Préparé par : Sherri Doherty, Marguerite Ternes et Flora I. Matheson

